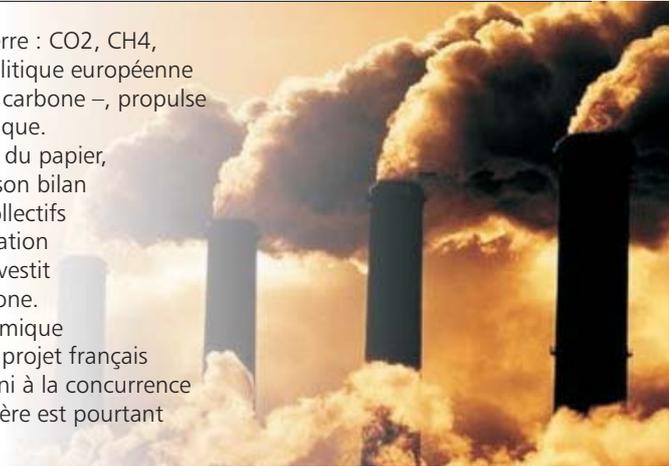


## CO<sub>2</sub> : une économie du changement climatique

L'activité industrielle, agricole et humaine produit des gaz à effet de serre : CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, P et H CF, O<sub>3</sub>, N<sub>2</sub>O<sup>1</sup>, responsables du réchauffement climatique. La politique européenne sur le climat<sup>2</sup> et son système d'échange de droit à polluer – les quotas carbone –, propulse l'UE dans le peloton de tête de la lutte contre le réchauffement climatique. Par exemple, l'entreprise Arjowiggins, leader mondial de la fabrication du papier, s'est vue allouer après audit, des quotas d'émission en proportion de son bilan et des objectifs à atteindre. Débiteur, le papetier finance des projets collectifs de réduction des gaz à effet de serre à l'échelle mondiale en compensation de ses émissions excédentaires. Sur le marché américain l'entreprise investit plutôt dans des projets d'énergie renouvelable contre des crédits carbone. Le développement durable n'est pas une question éthique mais économique et le marché du carbone subit lui aussi des turbulences. Par ailleurs, le projet français d'étiquetage et de taxe carbone n'a pas résisté aux lobbies industriels ni à la concurrence des marchés mondiaux. Vers la "décarbonisation" d'une Europe prospère est pourtant l'ambition affichée par la "Roadmap" 2050<sup>3</sup>.



### Marché du carbone, un système d'échange mondial

Le marché du carbone est un instrument politique et économique au niveau mondial<sup>4</sup> de régulation des émissions de gaz à effet de serre, voulu par le Protocole de Kyôto de 1997. Depuis 2003, les industries les plus énergivores<sup>5</sup> sont soumises à une limitation de leurs émissions de GES, par un cadre réglementaire, la Convention-cadre des Nations Unies<sup>6</sup>. L'Europe est pionnière avec l'instauration de "quotas" d'émissions et de "crédits carbone", sorte de monnaie – exprimée en tonne de CO<sub>2</sub> évitée – assortie d'une bourse d'échange, l'European Trading System. Chaque État membre élaborant un plan national d'allocation des quotas (PNAQ) qui doit être approuvé par la Commission Européenne et révisé périodiquement.



**Ainsi, une industrie qui dépasserait le seuil de pollution autorisé pourrait-elle racheter auprès d'une autre entreprise plus exemplaire, un droit à polluer davantage.** Ce qui a pour effet de favoriser des transferts. A l'intérieur de l'Europe et entre zones, des pays industriels vers les pays en développement. Autre élément du dispositif, les mécanismes de développement propre (MDP) créés en 2001. Ils permettent aux pays riches de financer des projets industriels "verts" dans les pays du Sud en échange de l'attribution de crédits carbone.

Mais des fraudes à répétition discréditent le système<sup>7</sup>. Sur la sellette, le réfrigérant HFC23, puissant gaz à effet de serre, surproduit dans les pays émergents puis détruit pour empocher des crédits<sup>7</sup>. Par ailleurs des prix très bas, dûs à une distribution trop généreuse de quotas puis à la crise économique, freinent le processus. Mais comment, à partir de 17 euros la tonne, arriver aux 300 euros qui seront nécessaires en 2050 pour atteindre l'objectif inscrit dans la loi française, objecte l'organisation non gouvernementale Greenpeace. L'UE s'apprête d'ailleurs à durcir les règles pour la phase 3 qui démarre en 2013 avec pour objectif la réduction de 30 % par rapport à 1990 – au lieu des 5% de la période précédente –, des émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2020. Autre point noir, les États-Unis et la Chine, les deux plus gros pollueurs de la planète qui n'entendent pas sacrifier leur industrie sur l'autel de la solidarité. Enfin, l'échec de la conférence de Copenhague de 2009 qui devait prendre le relais de Kyôto et renégocier un accord international sur le climat fin 2012 laisse présager des lendemains qui déchantent. Ce qui fait dire au président nigérian des Amis de la Terre International, Nnimmo Bassey, "les marchés du carbone sont-ils vraiment la solution au changement climatique ou seulement un moyen pour les pays riches de poursuivre le "business of usual"<sup>8</sup>".

Sources : Jean-Pierre Sicard « A qui profite le marché du carbone » conférence salon Pro durable, mars 2011 ; Guillaume Clément, Christian Jarrioz « Arjo Wiggins et l'environnement » conférence salon Graphitec, janvier 2008 - synthèse : Isabelle Rouadjia - Iconographie, DR.

1 - Dioxyde de carbone, méthane, gaz fluorés, ozone, protoxyde d'azote.

2 - Décision n° 406/2009/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 relative à la réduction des émissions des États membres, à l'horizon 2020.

3 - Guide pratique pour une Europe prospère et pauvre en carbone, publié le 13 avril 2010. Initiative de l'European Climate Foundation.

4 - 38 pays développés s'engagent dans une réduction des GAES, sur la période 2008/2012. Les pays en développement ne sont pas tenus de réduire leurs émissions, Chine incluse.

5 - Tout secteurs économiques, énergie, ciment, acier, verre, papier, transports maritimes internationaux et aériens.

6 - Aux fins de « [...] stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique » (J.O).

7 - Usine Nouvelle N° 3205 : « Tricherie mondiale sur le marché carbone » - Camille Chandès et Olivier James septembre 2010, pp.14-18

France Info : "escroqueries sur le marché européen du CO<sub>2</sub>" <http://www.france-info.com/chroniques-le-plus-france-info-2011-10-20-arnaques-et-reglements-de-comptes-sur-le-marche-du-carbone-569929-81-184.html>

8 - <http://www.amisdelaterre.org/La-convention-et-le-protocole-de-.html>